



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-94 Modification des autorisations de programme et crédits de paiements pour les agrandissements de la déchèterie de Garidech

Les travaux d'agrandissement de la déchèterie de Garidech ont été achevés en fin d'exercice 2022. Le maître d'œuvre est en phase de rédaction des décomptes généraux définitifs, et les prestations de contrôle technique continuent de courir après réception des travaux. Ainsi, des paiements auront lieu en début d'exercice 2023. L'enveloppe financière reste inchangée mais l'autorisation de programme nécessite une prolongation d'une année, avec nouvelle répartition des crédits de paiements.

Il convient de réviser la ventilation des crédits de paiement, de la façon suivante :

Libellé	Agrandissement de la déchèterie de Garidech
Durée initiale de l'AP	3 ans
Prolongation de l'AP	2 ans
Montant de l'AP en 2020	411 053,40 €
Montant actualisé en 2021	425 515,38 €
Montant actualisé en 2022	477 807,53 €
Réalisé 2019	0 €
Réalisé 2020	8 241,23 €
Réalisé 2021	7 630,87 €
Réalisé 2022	326 092,19 €
Crédits de paiement 2023	135 843,24 €

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-94-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement ainsi que le nouveau calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget Primitif de 2023 les crédits de paiement pluriannuels correspondants, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2023.

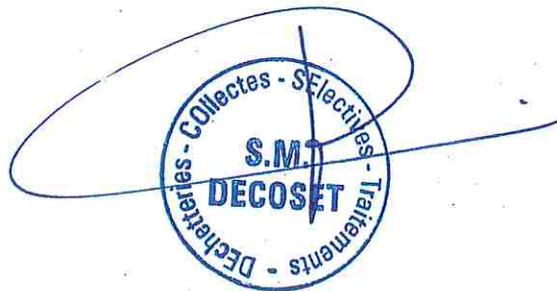
Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. MOIGN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	15	31
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	47
Présents	9	7	16
Votants	9	7	16
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	18	7	25
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	7	25

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-94-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022